

**DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR**  
**CANTON DE DIJON I**  
**MAIRIE DE BROGNON**

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL</b> <b>25 janvier 2012</b>
--

**Présents** : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,  
Madame Mylène de GASPERI.

Messieurs Michel DOREY, Guy WITTIG, Pierre OLIVIER, Philippe LEBEAU, Gilbert RENEVIER, Pierre MAYOL, Monsieur Frédéric ENSELME.

**Excusés** : Monsieur Jean du PARC pouvoir à Monsieur Ludovic ROCHETTE, Monsieur Michel GUILLEMOT pouvoir à Monsieur Pierre OLIVIER.

**Secrétaire de séance** : Michel DOREY

Date de convocation : 18/01/2012

**ATTRIBUTION NOM DE RUE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'ouverture à la construction de parcelles situées sur la commune, il est nécessaire de nommer par délibération les nouvelles voies créées.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident que

- le chemin cadastré AA 178 portera le nom de : **Allée du 11 septembre 1944**,
- le chemin situé sur la section ZC 35 et future voirie du lotissement dit du Breuil portera le nom de : **Allée du Breuil**.

*(Déposée en préfecture le 02/02/2012)*

**CONVENTION D'OCCUPATION - APRR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de mise à 2x3 voies de l'autoroute A31 entre BEAUNE et LANGRES, la société APRR a acquis sur le territoire de Brognon diverses parcelles nécessaires aux travaux d'élargissement. Ces derniers étant aujourd'hui pratiquement terminés, il apparaît que certaines parcelles ne sont à l'heure actuelle plus utilisées dans le cadre de l'exploitation du réseau.

Il est proposé à la commune de Brognon d'occuper une de ces zones, située au lieu-dit « Les Buis », non nécessaires à l'exploitation du réseau, d'une superficie d'environ deux hectares et rendue à l'état naturel après la période de travaux (parcelles section ZC n°51, 67, 64, 60).

Une convention d'occupation précaire desdites parcelles a été proposée à la commune de Brognon par la société APRR.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de convention avec la société APRR,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à ce dossier.

*(Déposée en préfecture le 02/02/2012)*

Pour copie conforme,

Le Maire, Ludovic ROCHETTE